

R E P O N D R E A

ArchiCOTE

DOSSIER DE CANDIDATURE

ArchiCOTE est un prix d'architecture créé par le SACA et COTE Magazine en 2012. Il est décerné aux architectes par un jury constitué de spécialistes de l'Acte de Bâtir. Ce prix est l'occasion de rendre hommage à la production locale et au territoire maralpin.

1| Appel à projet

Le candidat exerçant dans les Alpes-Maritimes présente un projet d'architecture contemporaine réalisé dans le 06 ou hors du département, achevé il y a moins de 5 ans.

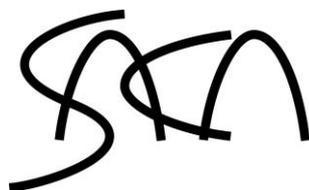
Le candidat exerçant hors du département présente un projet réalisé dans les Alpes-Maritimes et achevé il y a moins de 5 ans.

2| Catégories

Les catégories sont les suivantes :

- Logement individuel
- Logement collectif
- Projet (permis de construire ou d'aménager obtenu)
- Equipement / Espace public
- Réhabilitation
- Micro-projet

Le Jury se réserve la possibilité de réajuster lesdites catégories.



Syndicat des Architectes
Côte d'Azur

COTE
M A G A Z I N E

3| Prix

Un trophée est décerné dans chacune des catégories.

Un « Prix Spécial du jury » est également attribué.

Les trophées sont remis aux lauréats lors d'une soirée organisée à la Villa Arson.

Les projets font l'objet d'expositions et de publications, dont une parution dans COTE Magazine consacrée spécialement à ArchiCOTE.

4| Jury et Critères de sélection

Le jury est pluridisciplinaire, constitué d'Architectes : représentants du SACA, représentants du CROA PACA, de journalistes et spécialistes de l'acte de bâtir...

Il se déroule à bulletin secret en 2 tours. Sa composition sera annoncée dès qu'il sera connu.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Innovation et Originalité
- Intégration Urbaine et Contextuelle
- Qualité de l'Espace et Confort d'Usage
- Expression Artistique et Esthétique

5| Pièces à fournir

- Le bulletin d'inscription ci-joint, à transmettre au SACA par courriel : lesaca@free.fr
- Un panneau A1, disposition portrait, composé de :

Partie imposée :

- Plan masse / coupe / façade
- Photos. Pour les projets : 2 insertions
- Note de présentation de 240 caractères minimum

Partie expression libre :

- Laissez au choix du candidat (possibilité d'ajouter du texte, des photos, des plans, etc.)

Le panneau ainsi que toutes ses composantes dissociées (photos, plans, textes ...) sont à remettre au SACA sous format numérique (PDF ou JPG) par courriel. Les photos doivent être en haute qualité en vue de leur publication.

Des tarifs préférentiels (55€ HT), réservés aux candidats inscrits, ont été négociés avec la société MICRON REPROGRAPHIE, 7 rue Foncet 06000 Nice : impression sur carton plume 10 mm, adhésif mat, satiné ou brillant.

Les panneaux imprimés chez MICRON REPROGRAPHIE sont collectés par le SACA.

Les panneaux imprimés par les soins des candidats sont à remettre à leurs dépens au siège du SACA : 50, boulevard Jean Baptiste Vérany 06300 Nice.

Pour tout renseignement : 04 93 62 96 32 / lesaca@free.fr

6| Autorisations et règlement

Les participants autorisent COTE Magazine ainsi que le SACA à utiliser lesdits documents en vue de futures expositions et/ou publications.

Les modalités régissant le concours sont susceptibles d'évoluer, un nouveau règlement serait alors diffusé à l'ensemble des candidats.

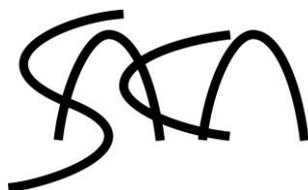
7| Date limite

Pour toute impression chez MICRON REPROGRAPHIE, le fichier doit être transmis par courriel au plus tard le :

26 juin 2025 : contact@micronrepro.com.

Les panneaux imprimés par les soins des candidats doivent être remis au plus tard le :

26 juin 2025 au siège du SACA : 50, boulevard Jean Baptiste Vérany 06300 Nice



Syndicat des Architectes
Côte d'Azur

COTE
M A G A Z I N E

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

DIPLOME(S) :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

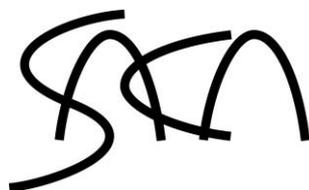
VILLE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PROJET(S) PROPOSÉ(S)

Indiquer l'intitulé du ou des projet(s), la catégorie dans laquelle il concourt, son adresse, sa date d'achèvement



Syndicat des Architectes
Côte d'Azur

COTE
M A G A Z I N E